



DOSSIER THÉMATIQUE

1. QU'EST-CE QUE L'ARCHEOLOGIE ?

Pour comprendre les fouilles archéologiques, leur méthodologie et leur apport, il faut remonter à l'ouvrage de Charles Lyell *les Principes de géologie entre 1830 et 1833*, qui instaure les fondements de la stratification. La recherche en archéologie préhistorique se développe en France dans la deuxième moitié du XIXe siècle et pose les bases de la discipline : étude des vestiges matériels des civilisations passées dans leur contexte de découverte. L'exploration des sites de la vallée de la Vézère, commencée dès 1863, perdure jusqu'à aujourd'hui.

La fouille est une étape essentielle d'acquisition des données de terrain.

Elle consiste à mettre au jour les vestiges archéologiques en tenant compte des couches géologiques (repère chronologique) tout en respectant chaque niveau d'occupation.

LES PREMIERS CHANTIERS DE FOUILLES :

En 1863, Edouard Lartet et Henry Christy arrivent en vallée Vézère et entreprennent toute une série de fouilles sur des sites majeurs comme la Madeleine, Laugerie-Basse, Laugerie-Haute, le Moustier, le vallon de Gorge d'Enfer...

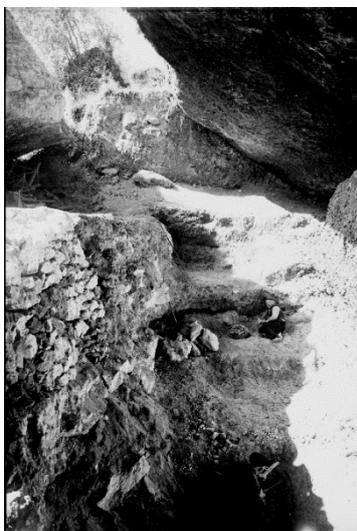
Ils publient le résultat de leurs découvertes en 1875 dans un livre intitulé *Reliquiae Aquitanae*. Ouvrage majeur et bilan des premières fouilles en Préhistoire en Périgord, celui-ci va être à l'origine d'un véritable engouement pour cette période dans la vallée. De nombreuses personnes, préhistoriens, amateurs ou collectionneurs vont se ruiner sur les sites. A la fin du XIXème, des connaisseurs comme Elie Masséat, de Brive en Corrèze, des préhistoriens de renom tels que Joseph-Louis Capitan ou des antiquaires dont le suisse-allemand Otto Hauser viennent prospecter dans la vallée.

L'absence de législation sur le patrimoine, immobilier et mobilier, permet à tout un chacun de fouiller, collecter et revendre le matériel archéologique. Emile Cartailhac dénonce cet absence de réglementation en 1905 « *On fouille au hasard et sans contrôle. Une partie de la population locale se met à vivre du commerce des objets travaillés de pierre et d'os...L'affluence des archéologues qui, en foule, arrivent de tous pays, favorisera ce vandalisme.* »

Sans être nommé, Otto Hauser était directement visé par cette vindicte. Toute personne ayant loué ou acheté un site, pouvait fouiller et était, *de facto*, propriétaire de ses découvertes. En acquérant le gisement de Laugerie-Haute, Hauser avait fait des bâtiments attenants un musée et une boutique dans laquelle il exposait et vendait le produit de ses fouilles.



Laugerie-Haute ouest, fouilles Hauser



Laugerie-Haute ouest, fouilles Peyrony

Par fouilles, il fallait comprendre de vastes tranchés, seuls point de repère à l'époque, des différentes strates. Les ouvriers étaient, la plupart du temps, des gens du village, illettrés, parlant principalement l'occitan, livrés à eux-mêmes sur les chantiers. Par manque de connaissances, ils vont jeter dans les déblais des vestiges archéologiques. Dans le même temps, de nombreux préhistoriens fouillent les sites célèbres de la vallée de la Vézère (Joseph-Louis Capitan, Denis Peyrony). Ils publient le résultat de leurs recherches et constituent d'importantes collections. L'objet archéologique devient un sujet d'étude, conservé *in situ* sous l'impulsion de Denis Peyrony. Face à l'hémorragie du matériel archéologique dispersé en France et à l'étranger, Denis Peyrony alerte le gouvernement français. En 1913 l'Etat achète le château en ruines des Eyzies afin d'en faire un dépôt de fouilles. A compter de cette date, les vestiges trouvés aux Eyzies restent sur place.

« Achat par l'Etat des ruines du vieux château pour y installer le musée. Je représentais l'Etat dans l'acte de vente. Madame Esclafier me remet les clefs de la porte d'entrée. »

Extraits du Bulletin de la SHAP, Tome CXXX – Année 2003 Résumé de ma vie : une note autobiographique de Denis Peyrony.

1. LOI ET PROTECTION DU PATRIMOINE :

Le 31 décembre 1913, une première loi de protection du patrimoine voit le jour, renforcée en 1941.

La Loi du 31 décembre 1913 complète et améliore les dispositions de la loi de 1887. Le classement au titre des Monuments historiques s'élargit au-delà des mégalithes aux vestiges immobiliers du paléolithique.

Mais ce dispositif ignore toujours la protection des vestiges préhistoriques et historiques de type non monumental.

Les chantiers archéologiques s'ouvrent alors de gré à gré par accord entre le propriétaire du terrain et le fouilleur.



Règlementation des fouilles en 1913

En vallée Vézère, « l'affaire de l'abri du Poisson » avec la vente programmée du saumon sculpté, est le déclencheur de la prise de conscience de la nécessité de protéger le patrimoine qui aboutit à la promulgation de la loi du 31 décembre 1913.

Le 27 septembre 1941, la loi portant sur la réglementation des fouilles archéologiques, dite « loi Carcopino », ministre de l'Education nationale, est promulguée en 1943, puis validée le 13 septembre 1945. Elle subordonne la possibilité d'entreprendre des fouilles à l'autorisation de l'État et rend obligatoire la déclaration des découvertes fortuites.

-Le cadre juridique : Loi du 27/09/1941 : "Nul ne peut effectuer sur un terrain lui appartenant ou appartenant à autrui des fouilles ou des sondages à l'effet de recherches de monuments ou d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans en avoir au préalable obtenu l'autorisation".

11 février 1986, prise en compte de l'archéologie dans certaines procédures d'urbanisme

« Lorsqu'une opération, des travaux ou des installations soumis à l'autorisation de lotir, au permis de construire, au permis de démolir ou à l'autorisation des installations et travaux divers prévus par le code de l'urbanisme

peuvent, en raison de leur localisation et de leur nature, compromettre la conservation ou la mise en valeur de vestiges ou d'un site archéologiques, cette autorisation ou ce permis est délivré après avis du commissaire de la République, qui consulte le directeur des antiquités. En ce qui concerne le permis de démolir, faute d'avis motivé du commissaire de la République dans le délai d'un mois à dater de la réception de la demande d'avis, un avis favorable est réputé intervenu dans les conditions précisées ci-dessus. »

18 décembre 1989, utilisation des détecteurs de métaux - Articles L.542-1

« Nul ne peut utiliser du matériel permettant la détection d'objets métalliques, à l'effet de recherches de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie, sans avoir, au préalable, obtenu une autorisation administrative délivrée en fonction de la qualification du demandeur ainsi que de la nature et des modalités de la recherche. »

17 janvier 2001, lois sur l'archéologie préventive

« L'archéologie préventive, qui relève de missions de service public, est partie intégrante de l'archéologie. Elle est régie par les principes applicables à toute recherche scientifique. Elle a pour objet d'assurer, à terre et sous les eaux, dans les délais appropriés, la détection, la conservation ou la sauvegarde par l'étude scientifique des éléments du patrimoine archéologique affectés ou susceptibles d'être affectés par les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement. Elle a également pour objet l'interprétation et la diffusion des résultats obtenus. »

2. L'ARCHEOLOGIE AUJOURD'HUI

L'archéologie dispose désormais de techniques modernes et d'une rigueur scientifique loin des usages d'antan. Les trois principaux objectifs de l'archéologie contemporaine, « retracer les occupations humaines sur un territoire, restituer la culture matérielle... et étudier les interactions entre les sociétés humaines et leur environnement dans le passé » sont la base sur laquelle s'appuient les archéologues.

La première démarche de l'archéologue est d'essayer d'établir les limites du site par repérage. Un relevé topographique permet la mise en place d'un bornage nécessaire à la réalisation du carroyage (ou quadrillage des zones). Le carroyage sert à repérer la position d'un objet dans un carré.

Le secteur à fouiller est délimité en carré de 1m sur 1m avec des repères lettrés en abscisses (A, B, C...) et des repères chiffrés en ordonnées (1, 2, 3...). La matérialisation des carrés peut se faire soit au sol avec ficelles tendues ou verticalement avec le positionnement de fil à plomb.



Le Regourdou, bornage



Le Moustier, carroyage

Une fois le carroyage établi, les archéologues procèdent au décapage du niveau en prenant soin de ne pas déplacer les objets découverts. Chaque artefact est ensuite identifié par sa matière première, sa forme

(typologie), son mode de fabrication (technologie) et son utilisation. Les coordonnées de chaque objet sont relevées. On peut ainsi positionner les objets les uns par rapport aux autres et par rapport aux couches géologiques dans lesquelles ils se situent (contexte archéologique). Ce relevé met en évidence l'organisation spatiale et facilite la restitution. Les outils à disposition sont variés, en fonction du type de sol à fouiller (pelles, pinces, seaux, truelles, petits instruments...).

Les stations laser automatisées (théodolites) enregistrent par mesure de coordonnées angulaires à partir d'un point de référence.

Complément indispensable aux relevés manuels ou automatisés, la photographie numérique est une amélioration technique importante pour l'archéologie de terrain. Elle permet de conserver la mémoire de ce qui a été fouillé et à l'aide de la photo-modélisation de proposer des restitutions 3D.



La Ferrassie, décapage et relevé au théodolite



Atelier d'initiation à la fouille

Les relevés terminés, les objets peuvent être retirés pour être lavés et marqués.

L'archéologie moderne multiplie les prélèvements pour des études spécialisées en laboratoire faisant appel à différentes sciences connexes, comme par exemple :

- Les méthodes de datations: le carbone 14 (dosage du carbone 14 restant dans les matériaux organiques morts), la thermoluminescence (basée sur les défauts cristallins et éléments chauffés), ...
- La dendrochronologie (cycle naturel et cernes de croissance des bois),
- L'archéomagnétisme (variation directionnelle et champs magnétique terrestre),
- La palynologie (pollen fossile),
- Les analyses ADN...

Une fois l'ensemble du matériel étudié, les pièces archéologiques les plus significatives sont exposées dans des musées, le reste étant soigneusement conservé dans des réserves.

L'archéologue a obligation de produire, à chaque opération, un rapport de fouilles accessible à tous

3. LAUGERIE-HAUTE

Fouillé de 1863 à 1983, ce site est bon exemple de l'évolution des méthodes de fouilles depuis le milieu du XIX^e siècle.

Site marquant de la vallée de la Vézère, Laugerie-Haute est un vaste abri sous roche situé sur la rive droite de la Vézère, à deux kilomètres en amont du bourg des Eyzies-de-Tayac en Dordogne. Long de 180m, il domine le lit de la rivière de plus de 10 m.

Le site a subi les dommages des fouilles anciennes qui ont sectionné toute la stratigraphie. Massénat, Giraux, Hauser, Peyrony et les autres ont chacun pratiqué des tranchées pour récolter le matériel archéologique. Ce n'est que dans les années cinquante, avec notamment François Bordes et de nouvelles méthodes de fouilles, que l'on découvrira quelques éléments d'organisation spatiale (foyer aménagé).

Cette séquence stratigraphique couvre environ 10 000 ans d'occupation des *Homo sapiens*, entre 24 000 et 14 000 ans BP, du Gravettien au Magdalénien.



Laugerie-Haute, vue de la stratigraphie

Ce site présente plusieurs originalités :

- La stratigraphie complète de la période **solutréenne**, ce qui permet de comprendre toute l'évolution technologique de cette période (**industrie lithique** et osseuse),
- L'ensemble faunique, en particulier la présence du renne, montre que ce site a été occupé tout au long de l'année (dents et bois sont de bons indicateurs),
- Des dents d'ovibos (bœuf musqué) ont été découvertes dans le niveau de solutréen supérieur (vers 20 000 ans), attestant la présence de cet animal à cette époque et confortant des indices climatiques extrêmement froids. En effet, le bœuf musqué n'est descendu en vallée Vézère que deux fois, à l'**Aurignacien** et au Solutréen supérieur.

Une très belle tête d'ovibos a été sculptée en ronde-bosse sur un bloc de calcaire et provient du niveau solutréen. Ce bloc est exposé au Musée de Saint Germain en Laye.

- De nombreuses manifestations artistiques pariétales, mais aussi des objets d'art mobilier uniques dont certains sont présents dans les collections permanentes du Musée national de Préhistoire.



Laugerie-Haute, bâton percé aux mammouths affrontés



Bloc gravé d'un aurochs

La stratigraphie de Laugerie-Haute permet de comprendre l'évolution technologique des hommes du Paléolithique supérieur, aussi bien en industrie lithique caractéristique (pointe de la gravette pour le gravettien, feuille de laurier pour le solutréen récent...) que pour l'industrie osseuse (aiguilles à chas pour le solutréen, harpons pour le magdalénien).

Elle permet aussi, par la concentration des niveaux archéologiques, de montrer la constante de l'occupation humaine sur ce site exceptionnel.

Les recherches restent aujourd'hui actives grâce aux nouvelles technologies.

En 2000, de nouvelles séries de datations ont été publiées pour la séquence solutréenne (entre 23 000 et 21 000 ans BC) et en 2010, une relecture des dépôts a permis de proposer de nouvelles interprétations (solifluxion, ruissellement...).

La partie située sous le corps de logis du XVIIème siècle n'a jamais été fouillée et est un conservatoire pour les générations futures.



Laugerie-Haute ouest, le corps de logis du XVIIème siècle avec la stratigraphie en dessous

Propositions pédagogiques : initiation à la fouille archéologique

L'atelier de fouilles : sur un module d'initiation, la fouille archéologique est un moyen pédagogique et ludique pour apprendre la méthodologie aux élèves et les problématiques scientifiques liées à la fouille (le respect de la protection du patrimoine, le parcours d'un objet de la fouille au musée et les métiers de l'archéologie). Au travers de l'atelier, l'élève reproduit une méthodologie et met au jour les us et coutumes de nos ancêtres.

Cet atelier se déroule en plusieurs étapes :

- une explication sur la réglementation des fouilles archéologiques en France et sur les méthodes de fouille,
- la fouille proprement dite, décapage du niveau archéologique à partir d'un facsimilé,
- la description des objets découverts,
- le relevé du matériel sur une fiche de fouille,
- l'interprétation du sol d'habitat,
- puis la visite de Laugerie-Haute.

Prolongements

L'archéologie et les fouilles ouvrent à la notion de patrimoine. Un prolongement possible à l'atelier fouilles est la visite du Musée national de la Préhistoire où sont exposées les pièces majeures découvertes dans la vallée, dont Laugerie-Haute.

On peut mesurer alors l'importance du patrimoine, sa conservation et sa mise en valeur.

Pour aller plus loin

Retrouvez les autres ressources pédagogiques en [cliquant ici](#)

Pour en savoir plus, découvrir d'autres sites et d'autres ressources pédagogiques, rendez-vous sur <http://actioneducative.monuments-nationaux.fr>

GLOSSAIRE

Aurignacien : première culture du Paléolithique supérieur, correspondant en Europe à l'arrivée de l'Homo sapiens, entre 37 000 et 28 000 ans BP

BC : Before Christ, avant Jésus-Christ

BP : Before Present, à partir de notre époque

Gravettien : deuxième culture du Paléolithique supérieur, entre 28 000 et 22 000 ans BP

Industrie lithique : outillage en pierre taillée

Magdalénien : dernière culture du Paléolithique supérieur, entre 17 000 et 12 000 ans BP

Solifluxion : glissement de terrain consistant en un lent écoulement de boue

Solutréen : troisième culture du Paléolithique supérieur, entre 22 000 et 17 000 ans BP

Stratification : processus naturel d'empilement de strates (couches)

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

BLANCHET, Jean-Claude, CLEYET-MERLE, Jean-Jacques. *Les Eyzies-de-Tayac et la vallée de la Vézère*. Paris : Editions du patrimoine, 2005, 1 vol. (77 p.), (Itinéraires du patrimoine)

TEXIER, Jean-Pierre. *Histoire géologique de sites préhistoriques classiques du Périgord : une vision actualisée : la Micoque, la grotte Vaufray, le Pech de l'Azé I et II, la Ferrassie, l'abri Castanet, le Flageolet, Laugerie Haute*. Paris : Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2009, 1 vol. (193 p.), (Documents préhistoriques)

DIEULAFAIT, Francis et collectif. *Copains de l'archéologie*, Editions Milan, 2014

Ressources numériques :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Archeologie/L-archeologie-en-France>